

Règlements et fonctionnement du concours Bourstad 2025

Table des matières

Chapitre 1. Participation.....	1
Objet de la simulation.....	3
Période de déroulement du concours Bourstad 2025.....	3
But poursuivi par les participants.....	4
Types de participants au concours Bourstad.....	4
Participants à la version scolaire du concours Bourstad.....	4
Participants à la version Grand public du concours Bourstad.....	5
Participation en tandem (offerte aux participants de la version scolaire, exclusivement).....	5
Identité des participants et limites à l'inscription.....	6
Comment participer à la simulation, au cours de son déroulement.....	6
Chapitre 2. Opérations sur titres.....	7
Cours (prix) applicable pour une transaction portant sur des actions de compagnies, des unités de fonds négociés en bourse, des devises et des options.....	7
Cours applicable lors d'une opération portant sur des fonds d'investissement gérés activement.....	8
Type de portefeuilles et catégories de titres.....	8
Titres du Portefeuille Bourstad.....	8
Titres (supplémentaires) du Portefeuille Bourstad Plus.....	11
Liste des titres du concours Bourstad 2024.....	13
Types de transactions pour les actions, les fonds négociés en bourse, les devises et les options.....	13
L'achat.....	13
La vente.....	13
La vente à découvert.....	14
Types de transactions d'unités de fonds gérés activement.....	14
L'acquisition d'unités de fonds d'investissement gérés activement.....	15
La rétrocession d'unités de fonds d'investissement gérés activement.....	15
Limites sur les ventes à découvert.....	15
Illustration de la limite relative aux ventes à découvert.....	15
Limites sur les transactions de fonds indiciaires à effet de levier.....	16

Limites sur les transactions portant sur des options.....	16
Frais de courtage.....	17
Frais de gestion et de transactions pour les fonds gérés activement.....	17
Ordre de traitement des opérations.....	18
Dividendes en espèces déclarés.....	18
Fractionnements d'actions, réorganisations et dividendes en actions.....	19
Chapitre 3. Prix décernés.....	20
Consentement à la diffusion des classements lors du déroulement et de listes de gagnants.....	20
Nombre minimal de transactions.....	21
Nombre minimal de positions.....	21
Adoption de la liste des gagnants par le Jury.....	21
Acceptation formelle d'un prix et informations requises des gagnants.....	21
Prix pour la gestion de portefeuille.....	22
Catégories pour l'attribution des grands prix en gestion de portefeuille.....	23
Critères d'évaluation de la gestion de portefeuille.....	23
Restriction concernant les gagnants d'un grand prix de gestion au cours de la précédente édition.....	23
Prix pour la performance financière.....	24
Groupes définis aux fins de l'évaluation de la performance financière.....	24
Restriction concernant les gagnants d'un grand prix de performance financière dans la version Grand public du concours Bourstad 2024.....	24
Prix pour le volet Investissement responsable.....	25
Catégories pour l'attribution des grands prix pour le volet Investissement responsable.....	25
Critères utilisés par le jury pour évaluer le volet Investissement responsable.....	25
Comment participer au volet Investissement responsable?.....	26
Prix pour la performance globale.....	27
Catégories pour l'attribution des grands prix pour la performance globale.....	27
Critères utilisés par le jury pour évaluer la performance globale.....	27
Grands Prix additionnels à l'occasion de la 38e édition du concours Bourstad.....	28

Grands prix de la gestion de portefeuille par une participante.....	28
Grands prix de la performance globale par une participante.....	28
Grand prix de la performance globale par un étudiant ou une étudiante d'une université.....	29
Grands prix de la performance financière par un étudiant ou une étudiante d'une université.....	29
Chapitre 4. Échéances.....	31
Début de la simulation Concours Bourstad 2025.....	31
Définition de l'investisseur-client.....	31
Création de la stratégie initiale de gestion de portefeuille.....	31
Définir les objectifs d'apprentissage visés par le participant.....	32
Apporter des justifications additionnelles pour une transaction.....	32
Ajuster la stratégie de gestion de portefeuille.....	33
Période de déroulement du test de qualification pour le volet Investissement responsable.....	33
Autoévaluation des apprentissages réalisés.....	33
Fin du Concours Bourstad 2025.....	34
Appel de témoignages de l'Autorité des marchés financiers.....	34
Tableau synthèse des échéances du concours Bourstad 2025.....	35

Chapitre 1. Participation

L'ensemble de la présente ressource documentaire fournit une description des caractéristiques et le libellé des règlements du concours Bourstad 2025. Cette première section porte sur les différents aspects de la participation : type de participants, identité des participants, limites à la participation, ...

Date de publication : 12 décembre 2024

 **Remarque** : Cette version préliminaire contient des précisions sur la participation, les opérations sur titres, les prix décernés et les échéances; cependant la liste des titres n'a pas été mise à jour. La prochaine version, publiée vers le 10 janvier, inclura la mise à jour de la liste des titres.

Le concours Bourstad 2025 est une activité d'éducation financière organisée par le Centre de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Le CIRANO reçoit l'appui des nombreux commanditaires pour son programme Bourstad :

Cette ressource en [format PDF](#).

Maître d'œuvre



Partenaire principal



Commanditaires Or



Partenaire Média

les affaires

Commanditaires Argent



quotemedia

HYPRA
 **SOFT**

GiR
votes // actions

Objet de la simulation

En quoi consiste cette activité et que tente de faire le participant.

Au début de la simulation, le participant dispose d'un montant fictif de 200 000 CAD. Le participant peut en tout temps placer des ordres pour acheter ou vendre des valeurs soit au prix du marché ou à un cours limite, valide pour une journée, et ce, tout au long de la période de déroulement de la simulation. Le prix du marché des valeurs négociées à Bourse de Toronto est, en fait, le prix de ces mêmes valeurs à la Bourse de Toronto et sur les autres marchés de référence. La liste officielle des titres est diffusée sur le site Web de Bourse de Toronto (www.bourse.ca) avec la documentation mise à la disposition des participants dans la section Informations sur les titres.

Durant la simulation, le participant a la possibilité d'effectuer, en plus des transactions portant sur les titres, différentes opérations de gestion de portefeuille telles la description de l'investisseur, la définition de la stratégie de portefeuille, la justification des transactions effectuées et l'énoncé de ses objectifs d'apprentissage ainsi que les réalisations associées.

Le système technique de la simulation réévalue constamment le portefeuille du participant et différentes mesures d'évaluation de sa gestion de portefeuille. Le participant vise à réaliser les objectifs de placement de son investisseur et à améliorer ses connaissances et compétences en gestion de portefeuille.

Période de déroulement du concours Bourse de Toronto 2025

Définit la période au cours de laquelle les participants peuvent effectuer des opérations sur leur compte de participation

Le concours Bourstad 2025 se déroule du 10 février 2025, 9h 30 (heure normale de l'Est) au 11 avril 2025, 16h 00 (heure avancée de l'Est).

But poursuivi par les participants

Que tente de faire un participant dans cette activité ?

Idéalement, le but poursuivi par les participants serait d'appliquer une stratégie de gestion de portefeuille cohérente, en y incluant une prise en compte des concepts de l'investissement responsable, afin de réaliser une performance financière satisfaisante, compte tenu du profil d'investisseur adopté et des conditions qui prévaudront sur les marchés financiers tout au long de la participation à la simulation. Hormis ceux et celles qui participent à la simulation dans un cadre académique, les participants ont la liberté de choix en ce qui a trait à leur parcours d'apprentissage.

Types de participants au concours Bourstad

Qui peut participer au concours Bourstad.

Lors de chaque édition, 2 versions du concours se déroulent simultanément et de façon complémentaire :

- la version scolaire
- la version Grand public

Des conditions et modalités d'inscription particulières s'appliquent à chaque version du concours.

Participants à la version scolaire du concours Bourstad

Qui peut participer à la version scolaire du concours Bourstad.

Les participants au Concours Bourstad proviennent de deux ordres d'enseignement :

- le secondaire
- le collégial

Tous les étudiants des services d'enseignement régulier et de formation continue d'une institution d'enseignement inscrite au Programme d'éducation financière Bourstad pour une année scolaire peuvent s'inscrire au concours Bourstad en tant qu'étudiant de cette institution.

Participants à la version Grand public du concours Bourstad

Qui peut participer à la version Grand public du concours Bourstad.

La version Grand public du concours Bourstad est ouverte à toutes les personnes de 16 ans ou plus, sous réserve de certaines limitations visant à en garantir l'intégrité et la transparence.

Les étudiants présentement admis dans un programme universitaire ont la possibilité de l'indiquer, au moment de leur inscription au concours.

Restrictions à la participation dans la version Grand public du concours Bourstad

Qui ne peut pas participer à la version Grand public d'une édition du concours Bourstad

Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer à la version Grand public d'une édition du concours Bourstad :

- Les employés permanents du CIRANO, au moment où cette édition se déroule.
- Les personnes dont les services sont retenus par le CIRANO pour organiser et superviser cette édition du concours Bourstad.
- Les personnes agissant à titre de responsable pédagogique ou d'agent de diffusion de l'activité de cette édition du concours dans les établissements d'enseignement de l'ordre secondaire et collégial inscrits au Programme Bourstad pour l'année scolaire durant laquelle cette édition du concours se déroule.

Participation en tandem (offerte aux participants de la version scolaire, exclusivement)

Modalité offerte aux participants de la version scolaire du concours Bourstad 2025

Les élèves du secondaire et du collégial ont la possibilité de former des tandems, soit des équipes de deux élèves d'une même institution, qui participent conjointement à la version scolaire de la simulation.

Si un tandem se mérite un Grand Prix, une mention d'excellence ou tout autre prix, le CIRANO remettra à chaque membre du tandem une attestation et sa part du prix global, s'il y a lieu.

Pour s'inscrire en tandem, on utilise un seul code d'activation, prévu spécialement pour l'inscription des tandems, qu'on obtient auprès du responsable pédagogique dans son institution scolaire.

Identité des participants et limites à l'inscription

Obligation de s'identifier et limite d'une seule inscription dans une édition du concours.

Les participants au Concours Bourstad doivent s'y inscrire sous leur nom véritable. Ils ne peuvent utiliser, pour s'identifier, un surnom ou un nom d'emprunt.

Tous les participants au concours, n'ont droit qu'à une seule inscription par personne, qu'il s'agisse de participants à la version scolaire ou ceux du grand public.

Des preuves d'identité pourront être exigées des participants qui se mériteront les prix.

Comment participer à la simulation, au cours de son déroulement

Les participants effectuent l'ensemble des opérations liées à la simulation par Internet à l'aide du site Web de Bourstad (www.bourstad.ca).

Ces opérations permettent d'inclure la description de l'investisseur et de la stratégie initiale de gestion de portefeuille, les transactions sur titres et leurs justifications et, s'il y a lieu, les ajustements apportés à la stratégie initiale de gestion.

C'est également sur le site web de la simulation que le participant établit ses objectifs d'apprentissage et enregistre ses réalisations au cours de la simulation.

Chapitre 2. Opérations sur titres

Cette section décrit tous les aspects des opérations sur titres dans une simulation Bourstad, tant les opérations effectuées suite à des ordres de transaction donnés par les participants que les opérations résultant de dividendes ou de fractionnements.

Cours (prix) applicable pour une transaction portant sur des actions de compagnies, des unités de fonds négociés en bourse, des devises et des options

Quel cours ou prix du marché est utilisé pour traiter les ordres d'achat et de vente.

Les ordres de transaction des participants sont enregistrés en notant la date et l'heure du moment où le participant place l'ordre, selon l'heure normale ou avancée de l'Est.

Une règle particulière s'applique au sujet de l'heure d'enregistrement pour les ordres à cours limite. Cette règle s'énonce ainsi : les ordres de transaction à cours limite, soit à un prix voulu par le participant, reçus jusqu'à 15h 45 le jour d'une séance de marché, expirent à la fin de cette même journée s'ils n'ont pas été exécutés, et tous ceux reçus après 15h45 seront valides uniquement pour la journée suivante de séance de marché.

Les ordres de transaction enregistrés par les participants à la simulation les journées où des transactions ont lieu à la Bourse de Toronto et sur les autres marchés, sont traités en temps réel selon le prix en vigueur de la valeur concernée sur le marché de référence, cette même journée. Le marché qui sert de référence pour chaque titre est indiqué dans le tableau présentant l'ensemble des titres dans la section « Documentation » du site Web de Bourstad. Les ordres de transaction enregistrés après la fermeture des marchés, et les samedis et dimanches, de même que les jours fériés, sont traités en prenant pour base les prix en vigueur de la prochaine journée de transaction sur le marché de référence.

Les ordres d'achat immédiat en séance portant sur les actions, les options, les fonds indiciels et les devises sont traités en utilisant le cours vendeur (ask), en vigueur dans la minute qui suit le moment où l'ordre a été placé. Pour les ordres de vente immédiate en séance, le cours acheteur (bid) est utilisé. Si un ordre immédiat en séance est placé après le moment où est effectué la dernière cueillette quotidienne de cotations (entre 15h 58 et 16:00, l'ordre sera traité en utilisant la première cueillette de cotations lors de la prochaine séance de transactions (entre 9h30 et 9h 32).

Les ordres à cours limite d'achat ou de vente ne seront exécutés que si le cours en vigueur sur le marché de référence atteint ledit cours limite ou mieux avant l'expiration de cet ordre. Le prix utilisé sera celui de la première cueillette de cotation où le cours limite est atteint ou dépassé.

Durant les séances de transactions, l'application des simulations Bourstad effectue des cueillettes de cotations une fois par minute entre 9h 30 et 16h00.

Cours applicable lors d'une opération portant sur des fonds d'investissement gérés activement

À quel prix s'effectue une acquisition ou une rétrocession d'unités de fonds d'investissement gérés activement.

Chaque jour de marché, les entreprises gestionnaires de fonds établissent, après la fermeture des bourses et autres marchés financiers, la valeur des unités de fonds d'investissement gérés activement qu'elles ont émises. Cette information devient disponible à 20h, heure de l'Est.

Pour se prévaloir du prix établi quotidiennement, un participant à une simulation Bourstad doit enregistrer sa transaction avant 14h, heure de l'Est. Une transaction reçue après 14h, heure de l'Est, sera traitée au prix établi pour le prochain jour ouvrable.

Type de portefeuilles et catégories de titres

Les participants au Concours Bourstad se répartissent entre deux types de portefeuilles. La sélection de titres proposés pour le concours Bourstad comprend 17 catégories de titres ou actifs financiers.

Titres du Portefeuille Bourstad

Quels titres peuvent transiger les gestionnaires d'un *portefeuille Bourstad*.

Le portefeuille Bourstad, ou portefeuille de base, est constitué de 669 véritables titres négociés sur les marchés d'actions au Canada et aux États-Unis .

Ces titres se répartissent en 6 grandes catégories.

Actions de compagnies canadiennes

La sélection de titres comprend 285 actions de compagnies transigées à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX (Vancouver).

Actions de compagnies américaines

La sélection de titres comprend 140 actions de compagnies américaines, soit des entreprises ayant leur siège social aux États-Unis; ces titres sont transigés à la Bourse de New York (NYSE pour New York Stock

Exchange) ou sur le marché électronique NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotations).

Actions de compagnies basées en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie et Amérique du Sud

Les participants aux simulations Bourstad peuvent investir dans les titres de 84 compagnies d'envergure internationale dont le siège social est situé à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Les marchés de référence dans une simulation Bourstad pour les titres de cette catégorie sont la Bourse de New York (NYSE pour New York Stock Exchange) et le marché électronique NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotations).

Fonds communs indiciels du *Portefeuille Bourstad*

Les gestionnaires d'un *Portefeuille Bourstad* peuvent transiger les unités de participation de 118 fonds communs indiciels négociés en bourse.

Un fonds commun indiciel est un fonds qui investit dans tous les titres d'un indice global, soit tout le marché, ou d'un indice sectoriel, soit une industrie ou un type d'actif particulier; ce type de véhicule de placement est conçu pour offrir aux investisseurs la possibilité de détenir un portefeuille diversifié en n'achetant qu'un seul titre.

Fonds communs indiciels – actions canadiennes

Les participants peuvent transiger 17 fonds constitués d'actions de compagnies canadiennes.

Fonds communs indiciels – actions américaines

Les participants peuvent transiger 24 fonds constitués d'actions de compagnies américaines.

Fonds communs indiciels – actions internationales

Les participants aux simulations Bourstad peuvent transiger 21 fonds constitués d'actions de compagnies ayant leur siège social à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Cette section comprend des fonds cotés sur un des marchés du groupe NYSE qui correspondent à différents pays: l'Australie, la France, l'Allemagne, Hong Kong, le Japon, le Mexique, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, entre autres. On y retrouve également un fonds constitué de titres de compagnies de différents pays qui œuvrent dans le secteur de l'énergie solaire.

Fonds communs constitués d'obligations, transigées au Canada

Les participants aux simulation peuvent investir dans 31 fonds constitués de titres de dettes émis par différents types d'emprunteurs, transigés au Canada.

Cette section comprend des fonds obligataires négociés à la Bourse de Toronto. On y retrouve des fonds constitués d'obligations du gouvernement du Canada et des autres émetteurs canadiens.

On y trouve également un fonds d'obligations gouvernementales des pays émergents, et des fonds de 2 catégories de compagnies américaines : celles jouissant d'une notation de crédit très favorable, et celles dont la notation dénote un caractère spéculatif (high yield).

Fonds communs constitués d'obligations transigées aux États-Unis

Les participants aux simulation peuvent investir dans 13 fonds constitués de titres de dettes émis par différents types d'emprunteurs, transigés aux États-Unis.

Cette section comprend des fonds obligataires négociés à la Bourse de New York. On y retrouve des fonds constitués d'obligations américaines, des fonds d'obligations gouvernementales des pays développés, un fonds d'obligations des pays émergents et un fonds du marché monétaire américain.

Fonds communs indiciels – marché monétaire

Les participants à la simulation peuvent transiger 5 fonds constitués de titres à court terme.

Deux de ces fonds sont transigés aux États-Unis, en dollars américains (USD) et les autres le sont à la Bourse de Toronto, en dollars canadiens (CAD).

Fonds de denrées et de crypto-actifs

Sept fonds constituent cette catégorie. Les participants à la simulation peuvent transiger deux fonds constitués de lingots d'or conservés dans un dépôt sécuritaire, deux fonds sur des paniers de matières premières et trois fonds sur des crypto-actifs.

Trois de ces fonds se transigent à la Bourse de Toronto et les quatre autres sur les marchés américains (Bourse de New York et NASDAQ).

Fonds d'investissement gérés activement

Les gestionnaires d'un Portefeuille Bourstad peuvent acquérir et rétrocéder les unités de participation de 36 fonds communs gérés activement.

Ces fonds sont proposés aux épargnants par des entreprises gestionnaires qui en assurent la distribution de différentes façons, soit par une force de vente exclusive ou par l'intermédiaire des représentants de

courtiers en placement. Les unités de fonds sont acquises directement du gestionnaire et non négociées entre investisseurs comme le sont par exemple les fonds négociés en Bourse.

L'épargne recueillie en distribuant des unités du fonds au public investisseur est confiée à un ou des gestionnaires de portefeuille professionnels qui utilisent la somme disponible conformément à la politique de placement qui définit le fonds.

Les fonds que les participants aux simulations Bourstad peuvent acquérir sont principalement des fonds de série D, soit une catégorie de fonds prévue pour les clients des courtiers à escompte qui gèrent leur placement sans l'aide d'un conseiller en placement.

Devises

Les participants aux simulations peuvent investir directement dans des devises étrangères comme produit d'investissement.

Cette section comprend six (6) devises, soit l'euro, le yen et le dollar américain, la livre sterling, le dollar australien et le franc suisse.

Notez qu'une position dans une devise étrangère ne peut servir à régler une transaction portant sur les autres catégories de titres car toutes les transactions des participants doivent être réglées en dollars canadiens.

Titres (supplémentaires) du Portefeuille *Bourstad Plus*

Quels titres additionnels peuvent transiger les gestionnaires d'un *portefeuille Bourstad Plus*.

Le portefeuille *Bourstad Plus* comprend tous les titres du portefeuille *Bourstad* et 110 titres additionnels, soit des options négociées à la Bourse de Montréal et des fonds à effet de levier négociés sur des bourses canadiennes et américaines, ce qui représente un total de 779 titres.

Fonds communs indiciels à effet de levier transigés au Canada

Les participants au concours Bourstad qui gèrent un portefeuille Bourstad Plus peuvent transiger dix (10) fonds négociés en bourse à effet de levier transigés au Canada.

Une sous-catégorie particulière parmi les fonds d'investissement est constituée de fonds indiciels à effet de levier.

Différents des fonds indiciels traditionnels, ces fonds, Haussiers Plus ou Baissiers Plus, peuvent permettre à l'investisseur qui en fait l'acquisition de doubler le rendement journalier d'un indice du marché (on miserait alors sur une hausse de la valeur de l'indice, dans le premier cas) ou de doubler l'inverse de la variation journalière d'un indice (on miserait alors sur la baisse de l'indice pour les Baissiers Plus).

Pour chaque titre, l'indice sous-jacent qui y est visé est indiqué dans le nom identifiant le titre.

Une limite particulière s'applique aux transactions portant sur les fonds indiciels à effet de levier.

Concepts associés

- [Limites sur les transactions de fonds indiciels à effet de levier \(à la page 16\)](#)

Fonds communs indiciels à effet de levier transigés aux États-Unis

Les participants au concours Bourstad qui gèrent un portefeuille *Bourstad Plus* peuvent transiger vingt-huit (28) fonds indiciels à effet de levier négociés en bourse aux États-Unis.

Des limites particulières s'appliquent aux transactions portant sur les fonds indiciels à effet de levier.

Concepts associés

- [Fonds communs indiciels à effet de levier transigés au Canada \(à la page 11\)](#)
- [Limites sur les transactions de fonds indiciels à effet de levier \(à la page 16\)](#)

Options canadiennes

Les participants au concours Bourstad qui gèrent un portefeuille *Bourstad Plus* peuvent transiger 72 options transigées à la Bourse de Montréal.

On notera que les options sur les actions et les options sur fonds négociés en bourse (FNB) au Canada se transigent en unités correspondant directement à celles de la valeur sous-jacente et non par contrat de 100 unités de la valeur sous-jacente comme c'est le cas à la Bourse de Montréal.

Une limite particulière s'applique aux transactions portant sur les options.

Concepts associés

- [Limites sur les transactions portant sur des options \(à la page 16\)](#)

Liste des titres du concours Bourstad 2024

Lien vers la liste des titres du concours Bourstad 2024 pour le *Portefeuille Bourstad* et le *Portefeuille Bourstad Plus*.

https://bourstad.cirano.qc.ca/DL/BT24_liste_titres.pdf

Types de transactions pour les actions, les fonds négociés en bourse, les devises et les options

Quels types de transactions les participants peuvent-ils effectuer pour les actions de compagnie, les fonds négociés en bourse, les devises et les options.

Les participants aux simulations Bourstad peuvent effectuer des transactions d'achat, de vente et de vente à découvert pour les actions, les fonds négociés en bourse, les devises et les options.

L'achat

Les participants peuvent acheter en tout temps des unités des actions, des fonds négociés en bourse et des devises cotés à Bourstad. Sur les marchés financiers, les investisseurs achètent des actions ou d'autres titres financiers en espérant que leur valeur s'accroîtra et qu'ils réaliseront un profit en les revendant.

Pour être en mesure d'effectuer un achat de tout titre, le participant doit disposer d'un solde liquide net suffisant pour défrayer la totalité du coût de l'achat, y incluant les frais de courtage. Le solde liquide net correspond au montant d'argent liquide, en dollars canadiens, dont dispose le participant, moins la valeur totale de toutes les positions à découvert, en prenant en compte l'effet de l'achat envisagé. (Voir la description de la vente à découvert).

Pour l'achat des fonds négociés en bourse du marché monétaire, il est suffisant de disposer du montant d'argent liquide requis, sans tenir compte du solde liquide net.

Concepts associés

- [La vente à découvert \(à la page 14\)](#)

La vente

Les participants peuvent, en tout temps, vendre des unités d'actions de compagnies, de fonds négociés en bourse ou de devises qu'ils détiennent dans leur portefeuille. Sur les marchés financiers, les investisseurs liquident des valeurs qu'ils détiennent en portefeuille pour réaliser des bénéfices ou pour limiter une perte lorsqu'ils craignent qu'un placement ne perde trop de valeur.

La vente à découvert

Les participants d'un tempérament plus spéculateur pourront aussi réaliser des ventes à découvert portant sur des actions de compagnies, des unités de fonds négociés en bourse, des devises ou des options. Vendre à découvert signifie vendre des valeurs que l'on ne possède pas dans son portefeuille.

 **Remarque :** dans le cas des options, une transaction de vente d'unités qui ne sont pas en portefeuille correspond à une position émetteur pour l'option considérée.

Vous remarquerez qu'il n'existe pas un type de transaction spécifique pour la vente à découvert puisque c'est ce qui se produit automatiquement lorsqu'un ordre de vente est placé pour un nombre d'unités plus grand que le nombre d'unités présentes dans le portefeuille. Cette façon de négocier est possible parce que les courtiers peuvent alors prêter à l'investisseur des titres dont ils ont la garde.

Sur les marchés financiers, un investisseur effectue une vente à découvert lorsqu'il veut tirer parti d'un marché qu'il prévoit être à la baisse. Si la baisse se produit effectivement, l'investisseur pourra remettre les titres empruntés au courtier, en se les procurant à la Bourse à un prix moins élevé que le prix obtenu lors de la vente à découvert et, par le fait même, réaliser un profit. L'investisseur essuiera une perte si le prix du titre augmente après que la vente à découvert ait été effectuée.

Concepts associés

- [Limites sur les ventes à découvert \(à la page 15\)](#)

Types de transactions d'unités de fonds gérés activement

Quels types de transactions les participants peuvent-ils effectuer pour des unités de fonds d'investissement gérés activement.

Les participants aux simulations Bourstad peuvent effectuer des *acquisitions* et des *rétrocessions* d'unités de fonds d'investissement gérés activement.

L'acquisition d'unités de fonds d'investissement gérés activement

Lorsqu'un participant choisit un titre de cette catégorie à inclure dans son portefeuille, il lui est possible d'acquérir auprès du gestionnaire des unités en nombre entier, en étant limité par son solde liquide net.

La rétrocession d'unités de fonds d'investissement gérés activement

Lorsqu'un participant détient des unités d'un fonds d'investissement géré activement, il lui est possible d'en rétrocéder, ou d'en vendre, à l'entreprise gestionnaire de fonds, et ce en nombre entier, jusqu'à concurrence du nombre d'unités qu'il détient au moment de l'opération.

Limites sur les ventes à découvert

Les participants qui veulent effectuer des ventes à découvert doivent respecter certaines limites restreignant la possibilité d'y recourir.

Au moment où il effectue une vente à découvert, le participant doit s'assurer que la valeur globale de ses positions couvertes (valeur au marché des titres en portefeuille plus solde en argent liquide) représente au moins le double de ses positions à découvert (valeur au marché des titres à découvert en portefeuille). Ce calcul doit être effectué en prenant en considération l'effet de la transaction envisagée. (Voir un exemple d'application de cette règle)

Lorsqu'un participant a une ou des positions à découvert, cela affecte son *solde liquide net*, ce qui limite sa capacité d'utiliser son solde liquide pour effectuer des achats à l'exception des fonds monétaires. (Voir les dispositions relatives aux achats)

Concepts associés

- [L'achat \(à la page 13\)](#)
- [Illustration de la limite relative aux ventes à découvert \(à la page 15\)](#)

Illustration de la limite relative aux ventes à découvert

Un participant possède un portefeuille de 200 000 CAD et n'a présentement aucun titre à découvert. Si on ne tient pas compte des frais de courtage, ce participant peut effectuer une ou des ventes à découvert

portant sur une valeur globale de 200 000 CAD. Cette vente lui permettra d'encaisser 200 000 CAD, ce qui portera ses actifs à 400 000 CAD. La valeur des positions à découvert représente alors un passif de 200 000 CAD pour ce participant. Puisque les actifs représentent le double des positions à découvert, la couverture minimale exigée est ici respectée, bien que ce participant ait atteint la limite des positions à découvert qu'il lui est possible de maintenir à ce moment précis.

Limites sur les transactions de fonds indiciels à effet de levier

Les transactions sur les fonds indiciels à effet de levier sont assujettis à une limite portant sur la quantité maximale, en valeur absolue, pour une position dans un titre de cette catégorie.

Un participant ne peut en aucun temps détenir plus de 10 000 unités d'un titre faisant partie de la catégorie des fonds indiciels à effet de levier.

Un participant ne peut en aucun temps avoir une position à découvert de plus de 10 000 unités d'un titre faisant partie de la catégorie des fonds indiciels à effet de levier.

Concepts associés

- [Fonds communs indiciels à effet de levier transigés au Canada \(à la page 11\)](#)
- [Fonds communs indiciels à effet de levier transigés aux États-Unis \(à la page 12\)](#)

Limites sur les transactions portant sur des options

Les transactions sur les options sont assujetties à une limite portant sur la quantité maximale, en valeur absolue, pour une position dans un titre de cette catégorie.

Un participant ne peut en aucun temps détenir plus de 10 000 unités d'un titre faisant partie de la catégorie des options.

Un participant ne peut en aucun temps avoir une position à découvert de plus de 10 000 unités d'un titre faisant partie de la catégorie des options.

Concepts associés

- [Options canadiennes \(à la page 12\)](#)

Frais de courtage

Lorsqu'il effectue une transaction sur les types assujétis de valeurs, le participant doit acquitter les frais de courtage.

Indépendamment de la valeur globale de la transaction les frais de courtage applicables sur les transactions effectuées dans les simulations Bourstad sont fixés à 15 CAD (15 \$ canadiens) par transaction. Cependant, il n'y a pas de frais de courtage pour les transactions portant sur ces valeurs :

- les devises
- les fonds négociés en bourse de valeurs du marché monétaire
- les fonds gérés activement

Lorsqu'il effectue une transaction d'achat, le participant doit ajouter le montant des frais de courtage au montant brut de la transaction. Un montant identique doit être soustrait dans le cas d'une vente ou d'une vente à découvert.

Frais de gestion et de transactions pour les fonds gérés activement

Quels frais doivent assumer les participants qui acquièrent des unités de fonds gérés activement.

Conformément à la pratique de la distribution des fonds de série D et de série F chez les courtiers à escompte, les participants aux simulations Bourstad acquièrent et rétrocèdent des unités de fonds d'investissement sans devoir payer des frais de courtage.

La gestion des fonds de série D et de série F entraîne divers types de frais pour la gestion de portefeuille et leur mise en marché. Le gestionnaire prélève constamment à même les fonds les sommes requises pour ces déboursés, ce qui réduit en conséquence le rendement de l'épargnant-investisseur.

Pour les séries D et F, ces frais représentent habituellement entre 1% et 1,5% par année. Les gestionnaires de fonds publient régulièrement sur leur site web le ratio des frais de gestion applicable à chaque fonds qu'ils proposent. On peut également trouver ce type d'information sur des sites spécialisés tel [Morningstar](#).

Ordre de traitement des opérations

L'ordre de traitement des transactions détermine l'évolution du solde liquide net et des positions détenues.

Le système de traitement des opérations des simulations Bourstad traite les opérations des participants selon l'ordre déterminé par la date et l'heure d'enregistrement de la transaction par le système automatique de saisie des transactions, au cours applicable pour cette transaction.

Pour les transactions à cours limite, l'ordre de traitement est également déterminé, s'il y a lieu, par le moment de la première cueillette de cotations de marché qui rencontre le critère du cours limite avant que cet ordre n'expire.

Les transactions portant sur des unités de fonds d'investissement gérés activement sont traitées à 20 heures précises le jour déterminé par la disposition relative au cours applicable pour cette catégorie de titres.

Concepts associés

[Cours \(prix\) applicable pour une transaction portant sur des actions de compagnies,](#)

- [des unités de fonds négociés en bourse, des devises et des options \(à la page 7\)](#)

[Cours applicable lors d'une opération portant sur des fonds d'investissement gérés](#)

- [activement \(à la page 8\)](#)

Dividendes en espèces déclarés

Les participants aux simulations Bourstad reçoivent sous forme d'argent liquide tout dividende en espèces déclaré par les entreprises dès le premier jour où le titre se négocie ex-dividende à la suite d'une déclaration de dividende.

Un participant détenant une position à découvert verra son solde liquide diminuer d'un montant correspondant au dividende sur sa position à découvert. En cas de solde liquide insuffisant, la position à découvert sera augmentée, par un nombre suffisant d'unités, pour renflouer le solde liquide et permettre l'acquittement de ladite somme, sans tenir compte de la limite sur les positions à découvert.

Ces modalités s'appliquent à tout participant qui détient, à la fermeture des marchés le jour précédant la date ex-dividende, une position sur un titre faisant l'objet d'une déclaration de dividende en espèces.

Concepts associés

- [La vente à découvert \(à la page 14\)](#)

Fractionnements d'actions, réorganisations et dividendes en actions

Advenant un fractionnement ou une réorganisation ou un dividende en actions concernant une des entreprises négociées durant la simulation, les participants reçoivent des unités entières supplémentaires des titres sur lesquels des opérations peuvent être effectuées. Tout résidu, y incluant des avantages relatifs à des valeurs non admissibles, est versé sous forme d'argent liquide.

Ces changements sont effectués à la date où ils sont en vigueur sur les marchés concernés.

Chapitre 3. Prix décernés

Quels sont les prix décernés au terme du concours Bourstad. Comment les gagnants sont-ils déterminés.

À la fin de la simulation, le jury de la simulation décernera des prix aux participants qui auront effectué la meilleure gestion de portefeuille et à ceux ayant connu les meilleures performances financières, à condition que ces derniers aient respecté les règlements de la simulation.

Des prix seront également remis aux participants qui se seront le plus illustrés dans le volet Investissement responsable.

Pour marquer la 38e édition de la simulation, des prix additionnels seront décernés aux participants qui auront réalisé la meilleure performance globale, en prenant en considération les 3 volets de la simulation : la performance financière, la gestion de portefeuille et l'investissement responsable.

Consentement à la diffusion des classements lors du déroulement et de listes de gagnants

Les participants autorisent le CIRANO à diffuser leur nom et à indiquer leur classement de performance financière sur le site de Bourstad à l'intention des détenteurs d'un compte d'accès à la plateforme.

Les participants autorisent le CIRANO à diffuser, en cours de simulation, le nom des 5 meneurs du volet performance financière dans chaque groupe de participation sur les réseaux sociaux et dans les médias.

Les gagnants des grands prix et des mentions doivent en acceptant leur prix consentir à ce que le CIRANO partage cette information avec ses partenaires, lesquels peuvent diffuser cette information selon les limites de l'entente qu'ils ont conclue avec le CIRANO.

Les gagnants des grands prix et des mentions doivent en acceptant leur prix consentir à ce que le CIRANO diffuse cette information vers divers médias d'information, y incluant les réseaux sociaux.

Les gagnants des grands prix et des mentions doivent en acceptant leur prix consentir à ce que le CIRANO diffuse la liste des gagnants du concours Bourstad 2025 dans le système documentaire de la plateforme Bourstad (www.bourstad.ca) et sur la page d'accueil du site.

Concepts associés

- [Acceptation formelle d'un prix et informations requises des gagnants \(à la page 21\)](#)

Nombre minimal de transactions

Quel est le minimum de transactions à effectuer pour pouvoir se mériter un prix?

Pour mériter un des prix décernés par le jury, un participant doit effectuer un minimum de huit (8) transactions d'achat ou de vente à découvert au cours de l'ensemble de la simulation.

 **Remarque** : cette disposition n'a pas pour effet d'exiger qu'un participant effectue un nombre minimum de ventes à découvert; ses transactions peuvent ne consister qu'en des achats.

Une transaction de vente d'une position en compte, c'est à dire d'une quantité positive détenue en portefeuille, n'est pas prise en compte dans le calcul du nombre de transactions admissibles servant à déterminer si un participant est éligible pour un prix.

Nombre minimal de positions

Quel est le nombre minimal de titres différents qu'il faut avoir transigé pour se mériter un prix?

Dans une simulation Bourstad, une position se définit comme le fait de détenir un titre en compte ou d'être à découvert sur ce titre pendant une partie de la simulation. Chaque titre différent représente une position détenue en portefeuille pour cette simulation.

Pour se mériter un prix au terme du concours Bourstad 2025, **un participant devra avoir transigé un minimum de cinq (5) titres différents durant la simulation.**

Adoption de la liste des gagnants par le Jury

La liste des gagnants des prix de Bourstad sera établie par le jury de Bourstad, édition 2025 lors d'une séance de délibération où les membres du jury seront présents ou participeront à distance par vidéo ou audio-conférence.

Acceptation formelle d'un prix et informations requises des gagnants

Après l'approbation de la liste des prix par le jury du concours, les lauréats des prix et mentions doivent accepter formellement leur prix en utilisant pour ce faire le formulaire auquel ils ont accès en se connectant à leur compte de participation au concours Bourstad.

 **Remarque :** Ce formulaire sera disponible environ 15 jours après la fin de la simulation et le demeurera jusqu'au 20 juin 2025.

En complétant le formulaire d'acceptation de prix, les gagnants de grands prix et de mentions d'excellence sont tenus de confirmer leur adresse de résidence.

Les gagnants de grands prix de la simulation sont tenus de fournir leur numéro d'assurance sociale (N.A.S.) et leur date de naissance; cette exigence est justifiée par le fait que le CIRANO remet ces prix sous forme de bourses d'études, d'un point de vue fiscal.

 **Remarque :** Ces informations sont utilisées exclusivement par les services administratifs du CIRANO pour procéder au versements des bourses. Ces données ne sont pas conservées dans le système d'information de la plateforme Bourstad.

Une preuve de fréquentation d'une université au cours de la présente année scolaire pourra être exigée de la part d'un gagnant d'un prix ou mention réservé aux étudiants des universités.

Concepts associés

- [Consentement à la diffusion des classements lors du déroulement et de listes de gagnants \(à la page 20\)](#)

Prix pour la gestion de portefeuille

Grands prix et mentions d'excellence institutionnelle versés aux participants qui réalisent la meilleure gestion de portefeuille .

Des grands prix sont versés aux participants qui réalisent la meilleure gestion de portefeuille dans leur catégorie de participation.

Des mentions d'excellence institutionnelle sont versées aux participants qui réalisent la meilleure gestion de portefeuille dans leur école, si on y dénombre au moins 20 inscrits à simulation, et dont la note attribuée par le système d'évaluation sommative de la gestion de portefeuille est supérieure ou égale à 50 sur 100.

Un participant ne peut cumuler un grand prix et une mention d'excellence institutionnelle pour la gestion de portefeuille.

Information associée

- [La définition de l'investisseur et la stratégie de gestion de portefeuille](#)

Catégories pour l'attribution des grands prix en gestion de portefeuille

L'évaluation de la qualité de la gestion de portefeuille par le jury de la simulation se fait à l'intérieur des trois groupes suivants :

- enseignement secondaire
- enseignement collégial (cégeps au Québec et collèges communautaires dans les autres provinces)
- grand public, y incluant les étudiants des universités

Critères d'évaluation de la gestion de portefeuille

Les critères utilisés par le jury pour évaluer la qualité de la gestion de portefeuille sont:

- cohérence du personnage-investisseur
- choix de stratégies et leur cohérence par rapport à l'investisseur
- transactions effectuées au regard des stratégies en vigueur
- suivi de gestion de portefeuille selon les justifications obligatoires fournies
- qualité des justifications additionnelles
- performance réalisée par rapport aux objectifs et au profil de l'investisseur
- objectifs d'apprentissage atteints
- prise en compte des concepts de l'investissement responsable

Restriction concernant les gagnants d'un grand prix de gestion au cours de la précédente édition

Un gagnant du premier grand prix en Gestion de portefeuille dans un des groupes ci-haut définis, au cours d'une année quelconque, n'est pas éligible à un grand prix en Gestion de portefeuille dans le même groupe, au cours de l'année suivante. Cependant, ce gagnant redevient éligible deux ans après l'obtention de ce prix.

Prix pour la performance financière

Grands prix et mentions d'excellence institutionnelle versés aux participants qui réalisent la meilleure performance financière de leur catégorie de participation.

Des grands prix sont versés aux participants qui réalisent la meilleure performance financière dans leur catégorie de participation.

Des mentions d'excellence institutionnelle sont versées aux participants qui réalisent, dans leur école, la meilleure performance financière dans le portefeuille Bourstad ou le portefeuille Bourstad Plus, si on y dénombre au moins 20 inscrits dans ce type de portefeuille.

Un participant ne peut cumuler un grand prix et une mention d'excellence institutionnelle pour la performance financière.

Groupes définis aux fins de l'évaluation de la performance financière

L'évaluation de la performance financière de portefeuille par le jury de la simulation se fait à l'intérieur des cinq groupes suivants :

- Portefeuille *Bourstad*, enseignement secondaire
- Portefeuille *Bourstad*, enseignement collégial
- Portefeuille *Bourstad Plus*, enseignement collégial
- Portefeuille *Bourstad*, grand public et étudiants des universités
- Portefeuille *Bourstad Plus*, grand public et étudiants des universités

Restriction concernant les gagnants d'un grand prix de performance financière dans la version Grand public du concours Bourstad 2024

Les gagnants des grands prix de performance financière dans le grand public de l'édition précédente ne sont pas éligibles pour regagner ces prix lors de l'édition courante.

Les gagnants des grand prix en Performance financière dans la version grand public du concours Bourstad 2024, qu'il s'agisse des Grand prix pour le portefeuille Bourstad ou de ceux pour le portefeuille Bourstad Plus, ne sont pas éligibles à un grand prix en performance financière pour le concours Bourstad 2025.

Cependant, ces gagnants redeviennent éligibles deux ans après l'obtention de ces prix.

Prix pour le volet *Investissement responsable*

Grands prix versés aux participants qui démontrent les meilleures compréhension et maîtrise des concepts de l'investissement responsable.

Des grands prix sont versés aux participants qui démontrent les meilleures compréhension et maîtrise des concepts de l'investissement responsable dans leur catégorie de participation.

Catégories pour l'attribution des grands prix pour le volet *Investissement responsable*

L'évaluation du volet Investissement responsable par le jury se fait à l'intérieur des trois groupes suivants :

- enseignement secondaire
- enseignement collégial (cégeps au Québec et collèges communautaires dans les autres provinces)
- grand public, y incluant les étudiants des universités

Critères utilisés par le jury pour évaluer le volet *Investissement responsable*

Les critères utilisés par le jury pour évaluer le volet Investissement responsable sont:

1. connaissances générales sur le sujet de l'investissement responsable
 - les éléments d'histoire du mouvement pour l'investissement responsable
 - les différentes stratégies d'investissement responsable
 - le tamisage
 - l'actionnariat actif
 - l'investissement solidaire
 - les facteurs ESG (risques environnementaux, sociaux et des préceptes de bonne gouvernance)
2. conscience des risques d'investissement reliés aux facteurs ESG
3. capacité d'évaluer les risques ESG et de rédiger une proposition d'actionnaire pertinente
4. capacité d'utiliser les sources d'informations

Pour appliquer les critères relatifs au volet Investissement responsable, le jury se base d'abord sur les résultats d'un test de qualification puis prend en considération le dossier de participation au concours des candidats qui ont obtenu les meilleurs résultats au test de qualification.

Le test de qualification pour le volet Investissement responsable est accessible sur le site Web de la simulation durant la [période de déroulement du test \(à la page 33\)](#).

Information associée

- [Guide de l'investissement responsable](#)

Comment participer au volet *Investissement responsable*?

Le volet Investissement responsable est une des 3 composantes du concours Bourstad.

Voici la démarche à suivre pour participer au volet Investissement responsable du concours Bourstad :

1. Les participants au volet Investissement responsable sont d'abord invités à prendre connaissance du [Guide de l'investissement responsable](#).
2. Les participants au volet Investissement responsable (IR) doivent d'abord participer activement à la simulation conformément aux règlements en vigueur.
3. Les participants au volet Investissement responsable (IR) doivent de plus répondre à un questionnaire de qualification que les participants peuvent passer en se rendant sur le site Web de la simulation, durant la période de déroulement du test.
 - Les premières sections du test de qualification soumettront le participant à des questions objectives mesurant leur connaissance des concepts de l'investissement responsable dans un contexte canadien.
 - On y trouvera également 2 questions à développement que les participants auront avantage à préparer d'avance pour être en mesure de compléter le test à l'intérieur du temps imparti.
 - a. La première question à développement demandera au participant de soumettre une proposition d'actionnaire pour une des compagnies dont les actions sont transigées dans la simulation.
 - b. La deuxième question demandera au participant de présenter des dossiers spécifiques touchant les enjeux de l'investissement responsable et de la responsabilité sociale des entreprises en se référant à des organismes ressources.

Concepts associés

[Période de déroulement du test de qualification pour le volet Investissement](#)

- [responsable \(à la page 33\)](#)

Prix pour la performance globale

Des grands prix sont versés aux participants qui réalisent la meilleure performance globale dans les 3 volets de la simulation en même temps : la gestion de portefeuille, l'investissement responsable et la performance financière.

Catégories pour l'attribution des grands prix pour la performance globale

L'évaluation de la performance globale dans les 3 volets de la simulation par le jury se fait à l'intérieur des trois groupes suivants :

- enseignement secondaire
- enseignement collégial (cégeps au Québec et collèges communautaires dans les autres provinces)
- grand public, y incluant les étudiants des universités

Critères utilisés par le jury pour évaluer la performance globale

Les critères utilisés par le jury pour évaluer la performance globale sont basés sur ceux appliqués pour chacun des volets considérés séparément en respectant les balises suivantes :

- chacun des volets de la simulation doit avoir un même poids dans l'évaluation de la performance globale
 - performance financière : 100 points
 - gestion de portefeuille : 100 points
 - investissement responsable : 100 points
- les critères doivent être appliqués de façon à ne pas favoriser les gestionnaires du portefeuille *Bourstad Plus* au détriment des gestionnaires du portefeuille *Bourstad*, ou le contraire, dans les groupes enseignement collégial et grand public
- Un participant qui n'effectue pas le test de qualification pour le volet investissement responsable n'est pas éligible pour un grand prix de performance globale

Grands Prix additionnels à l'occasion de la 38e édition du concours Bourstad

Le CIRANO et deux de ses partenaires, l'Autorité des marchés financiers et CFA Montréal, offrent des grands prix spéciaux à l'occasion du concours Bourstad 2025.

Le jury de la simulation attribue les prix spéciaux en appliquant les critères d'évaluation de la même façon que pour les grands prix réguliers, en se limitant aux groupes auxquels ces prix spéciaux sont destinés.

Le jury ne décernera pas de prix dans le cas où le groupe auquel est destiné un prix spécial est composé de moins de 20 participants.

Un grand prix spécial ne peut pas être cumulé avec un grand prix régulier, pour le même volet de la simulation.

Grands prix de la gestion de portefeuille par une participante

Ces grands prix sont accompagnés d'un bourse de 500 \$.

Des grands prix pour la meilleure gestion de portefeuille par une participante sont décernés dans chacun des groupes suivants :

- enseignement secondaire
- enseignement collégial (cégeps au Québec et collèges communautaires dans les autres provinces)
- grand public, y incluant les étudiants des universités

Ces grands prix ne peuvent être cumulés avec les grands prix de gestion de portefeuille pour l'ensemble des participants; si dans un groupe, le 1er et/ou le 2e grand prix de gestion de portefeuille sont attribués à une ou des participantes, le grand prix réservé à une participante sera décerné à la candidate qui suit cette ou ces lauréates, selon l'évaluation du jury.

Ces grands prix sont décernés par l'Autorité des marchés financiers.

Grands prix de la performance globale par une participante

Ces grands prix sont accompagnés d'un bourse de 1 000 \$

Des grands prix pour la meilleure performance globale par une participante sont décernés dans chacun des groupes suivants :

- enseignement secondaire

- enseignement collégial (cégeps au Québec et collèges communautaires dans les autres provinces)

Ces grands prix ne peuvent être cumulés avec le grand prix de performance globale pour l'ensemble des participants au secondaire ou au collégial; si dans un de ces groupes, le grand prix de la performance globale est attribué à une participante, le grand prix réservé à une participante pour ce groupe sera décerné à la candidate qui suit cette lauréate, selon l'évaluation du jury.

Ces grands prix sont décernés par CFA Montréal.

Grand prix de la performance globale par un étudiant ou une étudiante d'une université

Ce grand prix est accompagné d'une bourse de 1 000 \$.

Ce grand prix ne peut être cumulé avec le grand prix de performance globale dans le groupe Grand public; si dans ce groupe, le grand prix de la performance globale est attribué à un ou une étudiante d'une université, le grand prix réservé à un ou une étudiante d'une université sera décerné au candidat qui suit ce ou cette lauréate, selon l'évaluation du jury.

Ce grand prix est décerné par CFA Montréal.

Grands prix de la performance financière par un étudiant ou une étudiante d'une université

Ces grands prix sont accompagnés d'une bourse de 1000 \$.

Des grands prix sont décernés pour :

- la meilleure performance financière dans le **portefeuille Bourstad** par un étudiant ou une étudiante d'une université
- la meilleure performance financière dans le **portefeuille Bourstad Plus** par un étudiant ou une étudiante d'une université

Ces grands prix ne peuvent être cumulés avec les grands prix de performance financière dans le groupe Grand public; si dans ce groupe, le grand prix de la performance financière dans le portefeuille Bourstad ou le portefeuille Bourstad Plus est attribué à un étudiant d'une université, le grand prix réservé à un étudiant d'une université pour le portefeuille concerné sera décerné au candidat qui suit immédiatement ce lauréat, selon l'évaluation du jury.

- [Restriction concernant les gagnants d'un grand prix de performance financière dans la](#)
• [version Grand public du concours Boursstad 2024 \(à la page 24\)](#)

Chapitre 4. Échéances

Toutes les dates et périodes que doivent connaître et respecter les participants au concours Bourstad 2025.

Début de la simulation Concours Bourstad 2025

À quel moment les participant peuvent-ils commencer à effectuer des opérations sur leur compte de participation.

Le concours Bourstad 2025 débute lundi, le 10 février à 9 h 30, heure normale de l'Est.

Définition de l'investisseur-client

Les participants doivent définir le personnage-investisseur dont ils gèrent le portefeuille dans la simulation.

Les participants doivent définir le personnage-investisseur avant dimanche, le 23 février 2025, 23 h 59, heure normale de l'Est

Ils utilisent pour ce faire la fonctionnalité *Profil investisseur* du groupe Gestion dans le menu du participant à la simulation.

Cette animation illustre l'utilisation de la fonctionnalité *Profil investisseur*.

Création de la stratégie initiale de gestion de portefeuille

Les participants doivent définir la stratégie qu'ils prévoient mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de leur personnage-investisseur.

Les participants doivent définir la stratégie initiale qu'ils prévoient mettre en œuvre avant dimanche, le 23 février 2025, 23 h 59, heure normale de l'Est.

Ils utilisent pour ce faire la fonctionnalité *Gestion de portefeuille* du groupe Gestion dans le menu du participant à la simulation.

Cette animation illustre l'utilisation de la fonctionnalité *Gestion de portefeuille*.

Définir les objectifs d'apprentissage visés par le participant

Les participants doivent définir les objectifs d'apprentissage qu'ils poursuivent lors de la simulation.

Les participants doivent définir les objectifs d'apprentissage qu'ils poursuivent avant dimanche, le 23 février 2025, 23 h 59, heure normale de l'Est.

Ils utilisent pour ce faire la fonctionnalité *Objectifs d'apprentissage et réalisations* du groupe Gestion dans le menu du participant à la simulation.

Concepts associés

- [Autoévaluation des apprentissages réalisés \(à la page 33\)](#)

Apporter des justifications additionnelles pour une transaction

Les participants peuvent après avoir enregistré une transaction apporter des justifications de type financier ou extra-financier pour cette transaction.

Les participants ont un délai de 48 heures après le moment où la transaction est enregistrée sur le système de transaction pour apporter des justifications additionnelles.

Cette opération s'effectue en demandant l'état des transactions, un des tableaux que permet d'afficher l'option *Portefeuille* du menu du participant.

On a accès au bordereau de transaction en cliquant sur l'icône Document à l'extrême-droite de la ligne d'une transaction.

Malgré le délai de 48 heures, la justification des transactions doit s'effectuer avant la fin de la période de déroulement du concours.

Cette animation illustre comment effectuer une transaction et apporter des justifications additionnelles.

Concepts associés

- [Fin du Concours Bourstad 2025 \(à la page 34\)](#)

Ajuster la stratégie de gestion de portefeuille

Les participants peuvent apporter des ajustements à leur stratégie de gestion de portefeuille après l'échéance fixée pour définir la stratégie initiale.

Les participants peuvent modifier leur stratégie initiale de gestion de portefeuille entre le 24 février et le 23 mars 2025, à 23 heures 59, heure avancée de l'Est.

La stratégie initiale de gestion de portefeuille s'applique tant qu'elle n'a pas été modifiée et toute évaluation intérimaire de la gestion de portefeuille d'un participant se fait sur la base de la stratégie en vigueur au moment où cette évaluation est effectuée.

Concepts associés

- [Création de la stratégie initiale de gestion de portefeuille \(à la page 31\)](#)

Période de déroulement du test de qualification pour le volet Investissement responsable

Les participants au volet *Investissement responsable* doivent compléter le test de qualification au cours de la période de déroulement du test.

Les participants pourront se qualifier pour le volet *Investissement responsable* en complétant le questionnaire en ligne auquel ils auront accès en se connectant à leur compte de participation entre le 10 mars 2025 (8 h, heure avancée de l'Est) et le 23 mars 2025 (23 h 59, heure avancée de l'Est).

Autoévaluation des apprentissages réalisés

Les participants doivent décrire les apprentissages qu'ils ont réalisés au cours de la simulation.

Les participants peuvent décrire les apprentissages qu'ils ont réalisés entre la date d'échéance pour enregistrer leur objectifs d'apprentissage et la fin de la période de déroulement du concours Bourstad 2025.

Ils utilisent pour ce faire la fonctionnalité *Objectifs d'apprentissage et réalisations* du groupe Gestion dans le menu du participant à la simulation.

Concepts associés

- [Définir les objectifs d'apprentissage visés par le participant \(à la page 32\)](#)
- [Fin du Concours Bourstad 2025 \(à la page 34\)](#)

Fin du Concours Bourstad 2025

Quand se termine le concours Bourstad 2025 ?

Le concours Bourstad 2025 se termine le vendredi 11 avril 2025, à 16 heures, heure avancée de l'Est.

Après cette échéance, les participants ne peuvent plus effectuer de nouvelles opérations boursières, ni aucune tâche de gestion de portefeuille.

Appel de témoignages de l'Autorité des marchés financiers

Après la fin du concours Bourstad 2025, l'Autorité des marchés financiers, partenaire principal du CIRANO dans le programme Bourstad, invite les participants à soumettre un témoignage au sujet de l'apprentissage réalisé

Ce témoignage peut être soumis entre le 14 avril, 8 heures (HAE) et le 25 avril 2025, 23 heures 59 (HAE).

Les participants qui auront effectué le nombre minimum de transactions exigé pour se mériter un prix recevront des directives quant à la façon de soumettre leur témoignage.

Les témoignages reçus seront évalués par un comité de représentants de l'Autorité des marchés financiers et les auteurs des témoignages retenus recevront une bourse de 500\$. Quatre bourses seront versées à des participants du secondaire et deux bourses à des participants du collégial.

Concepts associés

- [Nombre minimal de transactions \(à la page 21\)](#)

Tableau synthèse des échéances du concours Bourstad 2025

Ce [tableau](#) donne une vue d'ensemble des dates importantes de la simulation.